

## **LE MOT DU MAIRE**

Merci encore à tous ceux qui ont offerts aux habitants de Saint-Brice de belles journées du patrimoine.

Le temps fort de ces journées a été le spectacle donné par le groupe de musique les CROGS.

Le chanteur et musicien du groupe est **Pascal COINDREAU** qui habite notre village.

Ces journées ont coûté à la commune environ 3000 euros financés en totalité par les économies réalisées sur les indemnités des élus.

L'objectif de la municipalité est de vous offrir plusieurs animations ou spectacles dans l'année.

Vous êtes musicien, peintre, écrivain ; vous habitez SAINT-BRICE ; faites vous connaître auprès de **Nathalie HAKEM**.

Venez élargir le cercle des artistes de notre village.

## **ANTENNE RELAIS**

L'antenne devrait être fonctionnelle à la fin du mois de juin 2021.

L'architecte des bâtiments de France avait émis un avis défavorable mais ce n'était qu'un avis simple donné hors du délai de 2 mois après le dépôt du permis de construire.

L'agglomération et l'opérateur ORANGE ont réussi à trouver un accord sur le montant du loyer annuel (3000 euros).

J'ai signé un arrêté de non opposition au projet.

Le 1er octobre le conseil communautaire a validé l'autorisation de l'installation sur la parcelle support de l'ancien réservoir.

Le bornage de la parcelle est intervenu le 6 octobre.

## L'EGLISE

Une réunion s'est tenue le 10 septembre 2020 en présence de Madame SMITH Présidente de l'association des amis de l'église ; Monsieur BIROLEAU membre de l'association ; Madame LUCAS conservatrice des monuments historiques ; Madame PROSPERI architecte des bâtiments de France ; Monsieur LEGRAND de l'ATD 16 et les élus.

Un compte rendu de cette réunion a été adressé à la mairie le 15 septembre 2020.

Voici la citation de deux passages de ce compte-rendu :

« Nous prenons acte des travaux de couverture réalisés sur la nef sans autorisation début 2020 » (travaux qui ne semblaient pas urgents pour un coût de 40000 euros).

« La toiture du chœur s'est écroulée en août 2016. Des travaux d'urgence ont été réalisés sans autorisation et ne sont pas satisfaisants et doivent être repris ».

A la suite de ce rapport une demande de rendez-vous est programmée avec un architecte spécialisé dans les travaux d'entretien des monuments historiques.

## LES ECOLES

**La commune de SAINT-BRICE** a investi dans du matériel informatique (8 ordinateurs) plus un logiciel interactif, plus un vidéoprojecteur pour la maternelle. (montant total : 7704 euros).

Nous avons acheté pour la cantine 2 tables supplémentaires et 30 chaises en remplacement de celles qui étaient inadaptées à la taille des enfants. (montant total : 2650 euros).

Des travaux d'aménagements dans les écoles et dans les locaux annexes des écoles (bureau de la directrice, pièces de rangement) ont été réalisés pour un montant facturé à ce jour de 11123 euros.

Des devis ont été signés pour près de 20000 euros. (toboggan dans la cour de la maternelle, stores dans la classe des CE, réparation de la toiture d'un préau etc...).

**Cindy CARRE** directrice des écoles m'a communiqué à la fin de l'année scolaire un rapport de **Monsieur DODEMAN** qui signalait une fragilité du pignon Est de l'église surplombant la cour de l'école.

Ce rapport n'avait pas été porté à ma connaissance par Jean-Claude TESSENDIER. Lorsque j'en ai eu connaissance j'ai pris mes responsabilités en condamnant la cour de l'école.

J'ai demandé à mes adjoints de mettre en place une organisation provisoire la moins perturbante possible pour les classes avec l'embauche d'une personne. Il fallait bien sûr que chacun y mette du sien et ne défende pas son pré le temps de sécuriser la cour.

**Madame Cindy CARRE** a pris l'initiative sans m'en avoir informé, au préalable, de contacter sa hiérarchie en lui signalant le danger du pignon de l'église et une perte de 45 minutes de cours par jour.

Ce signalement nous a valu la visite d'un inspecteur santé et sécurité au travail.

Cet inspecteur nous a transmis son rapport le 1er octobre 2020 je le cite : « l'éducation nationale informée, n'avait pas, semble t'il à l'époque (2016) jugé utile de router cette information importante vers l'inspection santé et sécurité au travail ».

« L'accès à la cour de récréation avait été condamné dans un premier temps, en 2016, puis rouvert suite à la visite d'un architecte des bâtiments de France, et l'utilisation restait depuis, conditionnée par des vents inférieurs à 80km/h ; aucune nouvelle « alerte » n'a semble t'il motivé la réouverture de ce dossier, jusqu'à l'arrivée de la nouvelle équipe municipale ».

Nous avons proposé à l'inspecteur lors d'une réunion, avec son aval, d'installer 2 blocs sanitaires mobiles (coût à l'année : 7000 euros).

**Le maire de JULIENNE** avec l'approbation de l'inspectrice et de la directrice avait lui proposé une solution que nous avons refusé qui consistait à déplacer la classe de la directrice dans sa commune.

Dans le même temps je me suis aperçu que depuis que le regroupement pédagogique existe (1985 : cela fait 35 ans) **la commune de SAINT-BRICE** n'avait passé aucune convention avec celle de JULIENNE quant au temps des agents rémunérés par SAINT-BRICE relatifs à l'accompagnement en bus des enfants, la cantine, l'administratif.

La participation de la commune de JULIENNE s'élèverait ainsi en 2019 à 4647 euros.

## **LA VOIRIE**

Nous avons eu la très désagréable surprise de recevoir début octobre 2020 une demande de paiement de 61282.80 euros émise par **GRAND COGNAC** relative à des travaux réalisés en 2019.

J'ai dû demander à **GRAND COGNAC** une copie des devis et de la convention signés par **Jean-Claude TESSENDIER** car le dossier n'a pas été retrouvé par le secrétariat.

**Jean-Claude TESSENDIER** a par ailleurs omis de m'informer de l'existence de cette dette au moment de son départ.

**Question :** Les travaux de voirie réalisés en 2018 payés en 2019 pour 61372.14 euros (route du Chêne Vert, route des Chevreux, route du Port de l'Échassier) ajoutés à ceux de 2019 étaient-ils prioritaires par rapport à la réparation du pignon Est de l'église ?

L'enrobé du chemin des cavernes réalisé en 2019 et non encore payé va être prochainement dégradé par des travaux de la SAUR début novembre.

Le passage de la fibre dans la commune début 2021, dans les parties enterrées, endommagera inévitablement la voirie.

## PARCOURS DE SANTE

Certains équipements vont être remplacés, d'autres seront réparés pour un coût global de 4573 euros.

## SALLE DES FETES

Nous avons repris **l'architecte Monsieur ALBAGNAC** (L'ATELIER DU TRAIT) pour piloter le projet avec une assistance de L'ATD16.

Les travaux seront réalisés en 3 tranches :

- Rénovation de l'ancienne salle des fêtes.
- Rénovation de l'ancien logement des enseignants.
- Aménagement d'un parking avec au moins 2 emplacements réservés aux campings cars ; installation d'au moins une borne électrique.

Une erreur de stratégie a été commise par l'ancienne équipe municipale quant au montant de la subvention demandée au département.

Il a été fait le choix d'une subvention de 20 % pour une dépense plafonnée à 70000 euros soit un montant total de subvention de 14000 euros.

Le choix qu'il fallait faire était d'obtenir une subvention auprès du département de 100000 euros.

Nous remplissions les critères : travaux d'un montant maximum de 500000 euros ; en contre-partie il n'était pas possible de solliciter de subventions de même nature pendant 4 ans.

Dans ce délai de 4 ans aucun des projets n'atteindra ce chiffre.

En aparté je vais revenir brièvement sur le mot du maire du mois de juillet car dans la Charente Libre au mois d'août est paru un article : La riposte de TESSENDIER.

J'avais lors de la rédaction du mot 3 possibilités :

- La première était de ne pas vous informer ; ce que Martine BOUILLON appelle avoir de l'élégance et Jean-Claude TESSENDIER l'éthique de l'élu.
- La seconde était d'attaquer le maire et sa première adjointe.
- La troisième était de faire un simple état des lieux.

Voici à partir d'un exemple la différence entre un état des lieux et une attaque.

Etat des lieux : 28800 euros ont été versés pour des études à la société BATIR SAIN ET DURABLE.

Attaque : 28800 euros ont été versés pour des études à la société BATIR SAIN ET DURABLE domiciliée 17 Route de la Roche à SAINT-BRICE dont le gérant est Geoffroy BOUILLON, fils de Martine BOUILLON 1ère adjointe au maire qui avait délégation en matière d'urbanisme.

## **DEFIBRILLATEUR**

La commune a fait l'acquisition d'un matériel avec souscription d'un contrat de maintenance.

Ce matériel pourra être mis à la disposition des associations, sous leur responsabilité, lors de rencontres festives.

Une formation à l'utilisation du matériel sera donnée aux élus, au personnel de la commune ainsi qu'aux responsables des associations qui le souhaitent.

## **FLOW VELO (coulée verte le long de la Charente)**

Les chaînes avec cadenas seront remplacées par des barrières. Ces travaux seront réalisés par **L'AGGLO** propriétaire de la voie.

Vous avez été nombreux à me signaler des incivilités cet été.

Voitures et motos circulant ou stationnant sur la voie malgré les interdictions ; baignades interdites au niveau des écluses car dangereuses.

Vous pouvez relever les plaques minéralogiques des véhicules et les communiquer à la mairie.

La mairie les transmettra à la gendarmerie.

**La commune de GENSAC** a procédé au broyage d'anciennes peupleraies à la hauteur des écluses pour les transformer en prairies. J'ai appris à cette occasion par un adjoint de la mairie de GENSAC que 2 hectares se trouvaient sur la commune de GENSAC et 2 hectares sur la commune de SAINT-BRICE.

Un particulier a proposé à la vente les 4 hectares à la mairie de GENSAC. Cette dernière a demandé à Jean-Claude TESSENDIER s'il voulait se porter acquéreur des 2 hectares se trouvant sur SAINT-BRICE. Il a répondu qu'il n'était pas intéressé et depuis la commune de GENSAC est propriétaire de parcelles sur SAINT-BRICE.

Nous allons fermer les chemins de l'abbaye à la circulation des véhicules à moteur avec le projet de relier nos chemins de randonnée à la flow vélo et à ceux des communes limitrophes.

Dans un premier temps 4 barrières seront installées puis dans un deuxième temps en 2021 nous réhabiliterons le chemin du départ de la RD15 jusqu'à l'abbaye.

Cette décision est prise aussi pour les raisons suivantes :

- Le chemin très ancien entre le logis et l'abbaye se dégrade.
- Nous déplorons sur ce parcours déjà 2 morts ; un en moto et un en quad.
- 4 usagers des chemins sur 5 (à 2 ou 4 roues) n'habitent pas la commune.
- Des jeunes des communes alentours se retrouvent les nuits d'été pour consommer de l'alcool et des substances illicites.
- Des personnes indélicates déversent en bordure des chemins des déchets de toute nature.

## **PLU**

Nous avons obtenu un rendez-vous avec les services de **L'AGGLO** pour une demande de modification partielle du **PLU**. Notre demande était de faire inscrire au PLU les arbres centenaires de la commune implantés sur l'espace public.

Nous en avons profité pour demander un changement de zonage de terrains appartenant à **la commune de SAINT-BRICE** (situés entre la salle des fêtes et le lotissement des Grandes Versennes).

Plusieurs propriétaires dont les terrains étaient constructibles avant l'élaboration du dernier PLU et qui ne le sont plus actuellement nous avaient demandé la possibilité qu'ils le redeviennent partiellement.

Des propriétaires dont les terrains sont aujourd'hui constructibles nous ont demandé au contraire de les classer en zone naturelle.

Les frais de modification du **PLU** sont supportés par la commune et ils sont onéreux.

En 2024 le **PLU** deviendra le **PLUI** mais dès la fin de l'année 2021 le **PLU** sera figé.

## **L'AGGLO**

Il faut savoir que des compétences des communes ont été transférées à **L'AGGLO**. Je reviendrai lors du prochain mot du maire sur l'ensemble des compétences du ressort de **L'AGGLO**.

Chaque petite commune ne dispose lors du vote des décisions dans les conseils communautaires que d'une voix ce qui se traduit par l'impossibilité de se faire entendre. Tous les projets présentés par **L'AGGLO** sont votés avec une majorité écrasante.

Exemples : Attribution d'une aide financière à la ville de COGNAC de 94605 euros. Lors du vote il n'y a eu qu'une voix contre : la mienne.

Une majorité de maires est favorable à l'implantation d'une aire de grand passage pour les gens du voyage sur la commune de SAINT-BRICE.

Acquisition d'un local pour les ateliers techniques à CHATEAUBERNARD.

La ville de CHATEAUBERNARD n'était pas favorable au projet car elle avait l'intention de réserver le bâtiment pour une activité commerciale. Le projet a quand même été adopté contre son avis.

## **AUTRES PROJETS**

Un poissonnier sera présent tous les samedis matins sur la place du village. Nous prendrons contact avec d'autres commerçants et producteurs locaux.

Nous réfléchissons à l'installation d'un distributeur de pains et viennoiseries. Achat du distributeur par la mairie ou un boulanger ?

Nous avons prévu de recenser tous les gîtes et chambres d'hôtes de la commune.

## **NOS FINANCES**

Nous avons perdu 19906 euros de recettes fiscales en 2020 par rapport à 2019.

La dotation versée par L'AGGLO est passée de 58067 euros à 43135 euros. La dotation forfaitaire de L'ETAT est passée de 52392 euros à 47418 euros.

J'estime la perte de recettes en 2021 par rapport à 2020 à environ 50000 euros. L'AGGLO va progressivement supprimer sa dotation et L'ETAT va demander aux communes de contribuer à l'effort national.

Dans le même temps la contribution demandée aux communes les plus riches pour aider les communes les plus pauvres est passée de 12699 euros en 2019 à 14228 euros en 2020.

La précédente équipe municipale avait adopté un budget sans augmentation des taxes foncières.

Lors de notre installation nous avons adopté un budget rectificatif avec une augmentation modérée des taxes foncières. Le complément de recettes s'élève à 9592 euros dont la moitié provient des taxes foncières sur le bâti et l'autre moitié sur le non bâti. Les taxes foncières sur le bâti avaient augmenté de 10% en 2018 par rapport à 2017. La dernière augmentation des taxes sur le non bâti datait de 2016.

Ce complément de recettes nous a permis de payer une partie des dépenses supplémentaires générées par la COVID. (achat de masques pour le personnel, produits désinfectants, gel hydroalcoolique, embauche d'une personne à temps partiel). Nous avons pris également la décision en anticipant la crise économique de ne pas augmenter la cantine et la garderie.

Le début de la route est tracé. Celle-ci sera ; nous le savons ; semée d'embûches mais nous pouvons compter sur le soutien d'un grand nombre d'entre vous et nous vous en remercions.

En hommage au professeur assassiné victime d'avoir défendu les valeurs de la REPUBLIQUE nous planterons un arbre.

Le drapeau sur le fronton de la mairie sera en berne jusqu'au 11 novembre.

**Patrice Vincent**

## LE GOLF DE SAINT BRICE

Le golf du Cognac à Saint Brice a pris ses aises sur un coteau. Ça et là boisé, il tutoie la Charente en contrebas. Ce havre de paix verdoyant épouse les couleurs saisonnières. Les acteurs du site vous en parlent avec flamme, tous ont conscience de travailler et de s'adonner à leur passion, le golf, dans un cadre privilégié.



*De gauche à droite : l'accueil du golf, l'entrée du restaurant et le pro-shop.*



*Avant de prendre son départ, le golfeur vient se présenter à l'accueil.*



*Le golfeur doit composer avec certains obstacles : eau, bunker.*



*Réaliser un trou en un est le graal de tout golfeur.*



*La zone d'entraînement est un espace où le golfeur perfectionne ses gestes : ici l'approche du green.*



*Pour travailler son swing, il faut taper encore et encore des balles.  
Un panier compte 34 balles.*

## UN PEU D'HISTOIRE

La belle bâtisse qui abrite désormais le golf du Cognac a connu plusieurs propriétaires : M. Delamain de Jarnac en pleine révolution industrielle au XIXe qui en fit une ferme pilote, Ernest Fassett Arboin en 1910, négociant qui travailla pour la maison Martell avant d'être rachetée par cette même maison en 1950 (propos rapportés par Émilie Frioux, du service patrimoine de la Communauté de communes du Grand Cognac dans le journal Sud ouest 2013).

En 1987 se crée une association sportive pour porter le projet d'un golf. Le syndicat intercommunal réunissant Cognac, Jarnac et Saint-Brice va permettre de réhabiliter les bâtiments et de faire réaliser le parcours. Le budget est conséquent : 16 535 000 francs. Cognac contribue à hauteur de 3 905 000 francs, Jarnac 915 000 francs et Saint Brice 180 000 francs, le fond national de développement du sport, le conseil régional et le conseil général verseront deux millions de francs chacun, auquel il faut ajouter 3 535 000 francs de subventions privées et 2 millions d'emprunt (journal Sud Ouest mai 1988).

Jean Garaïalde, champion de golf français, sera chargé de dessiner le parcours. Il confiera au quotidien Le Figaro à l'occasion de l'inauguration « A Cognac j'ai avant tout cherché à imaginer un parcours technique mais « humain ». Je crois que les futurs membres auront du plaisir à jouer ici ». Le golf deviendra par la suite propriété de la ville de Cognac qui en confiera la gestion à l'association du golf par délégation de service public.

### **Le Greenkeeper et son équipe, au chevet du parcours**

Au golf du Cognac le greenkeeper David Bianvet veille sur un espace de 70 hectares. L'intendant est tombé dans « la marmite du golf » tout petit, il n'avait que 6 ans, son père était dans le milieu. Saint-Brice est son 7<sup>e</sup> golf. Arrivé en 2011, il dirige actuellement une équipe de 5 jardiniers.



*David Bianvet est sur une tondeuse de greens. Hélicoïdale, cette machine est capable de couper une feuille de papier !*

Les journées sont pleines et intenses. Les nombreuses machines doivent être entretenues au quotidien. Le gazon nécessite en effet des soins particuliers : tonte, aération, traitements, épandage d'engrais. La hantise du greenkeeper demeure les maladies. Le traitement administré est curatif à 99 % ; la réactivité est de mise car il faut agir dans les 72 heures. Les pathogènes sont plus fréquents en raison du réchauffement climatique.

L'arrosage est un autre pôle d'intervention. Centralisée et informatisée, la rénovation du système a constitué un lourd investissement pour le golf (environ 1 000 000 € en 2009 et 2010). L'eau est prélevée dans la Charente. Contrôlé par un compteur, le prélèvement est soumis à une déclaration annuelle. 60 000 m<sup>3</sup> d'eau par an sont consacrés à l'arrosage des greens, des départs et des fairways. L'opération a lieu le soir et le matin et parfois par cycles courts de 2-3 minutes, dans la journée, pour faire descendre la température de la plante et du sol. Des cartouches d'eau et de savon permettent de réhumidifier spécifiquement les zones sèches.



### **Bruno Gentil**

Musicothérapeute, il aide les adultes et les enfants en difficulté à s'exprimer par cet art. Il découvre le golf à 23 ans. Le swing devient pour lui source de plaisir et de méditation. Bruno se perfectionne et embrasse la carrière d'enseignant. Il pose ses clubs au golf du Cognac en 2008. Sa formation initiale lui permet d'être à l'écoute de ses élèves. Le développement personnel reste son fil rouge.



### **Fred Le Gall**

Champion de France UNSS de golf en 4<sup>e</sup>, il se découvre une âme de compétiteur. Diplômé en neurophysiologie et mécanique des mouvements à la faculté des sciences du sport, il devient professeur de golf. Depuis 2004 il enseigne au golf du Cognac qu'il aime passionnément. De 2003 à 2009, il est joueur sur l'Alps tour. Véritable technicien du golf, il n'a de cesse de se spécialiser.

### **Des entreprises chouchoutées**

Le golf propose aux entreprises deux salles de 51 m<sup>2</sup>. L'une d'elles dispose d'un accès privilégié pour des réunions plus confidentielles. Les deux espaces sont équipés en vidéoprojecteur, nécessaire pour écrire, paperboard, petites bouteilles d'eau sans oublier la connexion Wifi.

Cette prestation peut être couplée d'une animation golf : initiation, petite compétition ou concours.

L'association collabore également avec une quarantaine d'entreprises mécènes.



*Stéphane Gailot, gestionnaire du site ne néglige aucun détail lorsqu'il reçoit les entreprises.*

L'argent investi par les partenaires permet de financer des travaux sur la structure et le développement de l'école de golf (acquisition d'un minibus, frais de déplacement, droits d'engagement).

## Au golf du Cognac, bien sûr, on peut s'initier au golf

### Après ou avant l'effort, on se restaure :

**À La Table du Green**, Thierry Verrat, le chef étoilé de La Ribaudière et Marie Nunes, sa cheffe de salle arborent le polo du golfeur.

« Ici, on ne vous servira que des produits frais et de qualité. C'est notre cheval de bataille » confie le maître des lieux, qui s'est installé au mois de juin dernier, séduit par le cadre idyllique du golf de Saint-Brice et la bonne humeur ambiante. Des plats à base de pâtes, de la restauration rapide pour golfeurs pressés, Thierry Verrat propose du sur-mesure aux sportifs. Mais les gens viennent aussi de l'extérieur pour déguster les trois formules de menus proposées à un excellent rapport qualité prix (9.90 €, 14.90 € et 19.90 €).

Horaires d'ouverture : 9 h 30 à 18 h 30, snack jusqu'à 16 h. Fermé le mardi. Service vendredi et samedi soir à partir de 19 h 30.

Brunch le dimanche de 12 h à 15 h.

Tél. 05 45 35 15 84



### L'équipement, c'est l'affaire du Pro-Shop



Vous cherchez des chaussures, des vêtements, du matériel, Katia et Francis Texier vous accueillent et vous conseillent dans leur magasin Golf 16. Les clubs et les chariots s'y louent aussi. Le couple travaille en collaboration avec Bruno et Fred, les deux pros : durant un cours de golf vous pouvez ainsi tester du matériel. Des séances de fitting sont également organisées pour vous permettre d'acquérir des clubs sur-mesure et adaptés à votre swing.

Horaires : 9 h à 18 h. Fermé le mardi. Tél. 05 45 82 02 82.

## **Entretien avec la présidente du golf du Cognac, Marie-France Wittmann**



### **Depuis combien de temps pratiquez-vous le golf ? Que vous apporte ce sport au quotidien ?**

« J'ai commencé dans les années 90 en Alsace. C'est un moment de détente, un contact avec la nature, un lâcher-prise : on se vide la tête car on ne pense plus qu'à la petite balle blanche et aussi le golf me permet de maintenir une activité physique. »

### **Comment en êtes-vous venu à vous présenter à la présidence du golf ? Vous y pensiez le matin devant votre miroir ?**

« Quand la liste s'est constituée, on m'a sollicitée car il fallait un quota de femmes par rapport au nombre d'adhérentes femmes. Je devais occuper le poste de secrétaire. La liste s'est recomposée avec la défection d'un certain nombre de membres. Et de fil en aiguille, comme j'étais à la retraite et que j'avais le niveau et les compétences, mes colistiers ont estimé que j'étais légitime à ce poste.

### **Trois ans de mandat c'est long et court à la fois ? Pouvez-vous nous parler du calendrier de vos objectifs ?**

Malgré le Covid et un manque à gagner dans les finances, nous arriverons à finaliser notre programme. Notre volonté est de redonner un nouvel élan sportif et convivial au sein du golf. Nous veillons à soigner notre partenariat avec l'office de tourisme afin de rayonner sur la région et au-delà. Sur le terrain, nous n'avons de cesse d'améliorer la qualité du parcours. L'harmonisation de nos relations avec la mairie de Cognac – ancienne et nouvelle équipe – est une de nos préoccupations constantes. Elle va nous permettre d'aborder la délégation de service publique sereinement. »

### **Avez-vous rencontré des périodes difficiles au cours de ce mandat ?**

« Dans une association quand on œuvre en qualité de bénévole, on a toujours l'espoir que les gens participent davantage. Il y a fort heureusement toujours des membres impliqués, mais beaucoup prennent la fonction pour le bureau des pleurs et des lamentations. Autrement, c'est la vie d'une petite entreprise où il faut gérer le personnel, organiser les différentes activités. Il n'y a pas eu de problème particulier. Au regard de ma carrière professionnelle, gérer une entreprise de 11 personnes, c'est à ma portée ! »

### **Vous souvenez-vous d'un moment fort, riche en émotion ?**

« Lorsqu'on a nommé membre d'honneur Yves Rouby, l'organisateur de la compétition estivale La Summit. C'est une reconnaissance du travail qu'il a fait même après le décès de sa femme.

Je pense aussi à l'assemblée générale où nous avons obtenu un vote à l'unanimité de notre bilan.

C'est également une satisfaction d'avoir pu relancer le restaurant, d'autant plus que son chef est auréolé d'une étoile.

### **Une année transitoire est sur le point de s'ouvrir au golf aux enjeux importants ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?**

« La délégation de service public arrive à échéance le 21 juin 2021. Son renouvellement se fera sous la forme d'un appel d'offre public. On va concourir. Il y aura peut-être d'autres postulants. Pour le moment on met tous les atouts de notre côté pour monter ce dossier. Ce qu'on a retenu de l'allocution du maire de Cognac Morgan Berger lors de sa visite, c'est qu'il a la ferme intention de garder le golf dans le patrimoine de la ville. Ça veut dire concrètement qu'il n'envisage pas de le vendre. C'est déjà une bonne chose. Après si la délégation passe à un autre mandataire, on rendra les clefs et on passera à autre chose. »

### **Pouvez-vous nous parler de votre nouveau projet environnemental ?**

« Nous travaillons avec un membre de l'équipe municipale cognaçaise très engagé sur le sujet. Nous avons également sollicité l'association Perennis, dont le siège est à Cognac et qui est agréée par la Fédération française de golf. L'étude ne va pas modifier fondamentalement notre espace de jeu. Elle va surtout mettre en adéquation la faune et la flore sur le golf tout en préservant la qualité du parcours. »

### **La présidence est une fonction prenante ?**

« Mes prédécesseurs étaient moins présents. Quand je m'engage, je m'engage à fond. Au départ je me suis dit : je viendrai une journée, une journée et demie par semaine pour faire le point avec Stéphane, le gestionnaire du site. Puis après je suis passée à deux demi-journées puis trois et sans compter tout ce que je réalise depuis chez moi. C'est prenant, c'est intéressant. C'est un domaine que je ne connaissais pas entièrement, heureusement on dispose de partenaires facilitateurs de travail (Fédération, ligue, comité départemental, réseau golfy). On échange, on ouvre son esprit sur d'autres horizons : c'est très enrichissant. »

### **Êtes-vous prête pour un nouveau mandat le cas échéant ?**

« Rires. De toute façon notre mandat expire en décembre 2021. Le train de la DSP sera passé. Après on verra. »

**Marie-France Wittmann**  
Cadre de santé à la retraite  
Présidente du Golf de Cognac.



## **CIMETIERE**

Des résidents de la commune mais également des non résidents nous ont fait part de leur indignation quant à l'état de notre cimetière.

### **Ce qui a été fait**

Une vitrine d'affichage a été achetée et installée à proximité de l'une des entrées du cimetière. (coût 719 euros).

Vous y trouverez à l'intérieur de nombreuses informations utiles.

Le règlement intérieur a été actualisé. Il a été transmis à la Préfecture qui l'a validé. Une valorisation des déchets verts a été mise en place avec l'installation d'un premier composteur.

Un bac de récupération des pots de fleurs et jardinières a été installé afin de leur donner une seconde vie.

Toutes les indications d'utilisation sont mentionnées sur les conteneurs.

Un désherbage mécanique du cimetière a été réalisé par une entreprise début octobre. Des demandes de devis pour l'ossuaire, l'enherbement ont été faites. Des réunions ont été organisées avec des organismes tel le FREDON pour trouver des solutions durables pour l'entretien.

Nous vous tiendrons informés de nos actions via le panneau d'affichage et le dispositif voisins vigilants.

### **Ce qui sera fait**

La partie cinéraire (columbarium, jardin du souvenir) non obligatoire pour les communes de moins de 2000 habitants a le mérite d'avoir été mise en place par Monsieur Yves TRICOIRE de l'ancienne municipalité. Quelques modifications sont à prévoir ainsi que la création d'un nouveau columbarium.

Création d'un ossuaire prévu par l'article L.2223-4 du code général des collectivités territoriales. La construction d'un ossuaire ayant un caractère de perpétuité dans un cimetière constitue une obligation de la commune. Le coût est estimé d'après les premiers devis à 2900 euros.

La partie ancienne du cimetière est laissée depuis de nombreuses années à l'abandon. Une reprise de certaines concessions est prévue pour octobre 2021. Ce projet a été lancé par l'ancienne municipalité en 2018. (Selon la législation il faut 3 ans pour réaliser une reprise de concession).

C'est un début car il y a une centaine de concessions qui doivent être reprises. Le coût d'une concession varie selon la nature des travaux mais il faut compter aux environs de 1000 euros par reprise.

Le cimetière se trouve dans le périmètre des monuments historiques. Tous les travaux doivent être approuvés par un architecte des bâtiments de France.

Au cours de notre mandature toutes les reprises ne pourront être effectuées pour des raisons de formalisme et de coût.

Nous devons aussi vérifier toutes les concessions temporaires (non perpétuelles) ; mettre à jour un fichier en contactant les ayants droits pour les renouvellements de concessions.

Afin de palier à la prolifération des mauvaises herbes et permettre un meilleur entretien la végétalisation a été le procédé retenu. A partir de juin 2022 les collectivités auront l'interdiction d'utiliser des désherbants chimiques. Certaines municipalités ont déjà fait le choix de l'enherbement. (Boutiers Saint-Trojan ; Saint-Pierre de Châteauneuf sur Charente ; Pons....).

Un test est actuellement en cours mais s'avère peu concluant car un désherbant anti-germinatif est toujours actif. Nous referons un test au printemps avant un enherbement prévu en octobre 2021.

Nous suivons les conseils de FREDON Nouvelle Aquitaine et ECHOVERT qui préconisent un dernier désherbage chimique afin d'éliminer les mauvaises herbes résistantes avant les semis. (le cimetière est fermé au public lors d'un désherbage chimique).

Le coût de l'enherbement est de 0.30 centime d'euro du m2. Le gazon est un gazon spécial de féтуque ovine qui pousse dans tous types de sols, directement sur les graviers. La pousse est de 10 à 15 cm par an. Il faut compter 2 à 3 tontes par an avec très peu de déchets verts.

Nous prévoyons également des semences de fleurs le long du mur extérieur du cimetière au printemps pour un fleurissement en été.

Je travaille activement pour la remise en état du cimetière et son embellissement.

**Alexis CAILBAULT**

## **VOISINS VIGILANTS**

Actuellement 32 personnes de la commune ont adhéré au dispositif. Il est important d'adhérer pour recevoir des alertes de la mairie ou des voisins mais aussi pouvoir échanger sur la vie de la commune avec les autres habitants à l'occasion par exemple d'une fête des voisins, perte d'un animal, proposer du covoiturage....

La réunion publique qui devait avoir lieu en septembre est repoussée du fait de la crise sanitaire au printemps 2021.

Les panneaux de signalisation seront bientôt installés aux entrées du village.

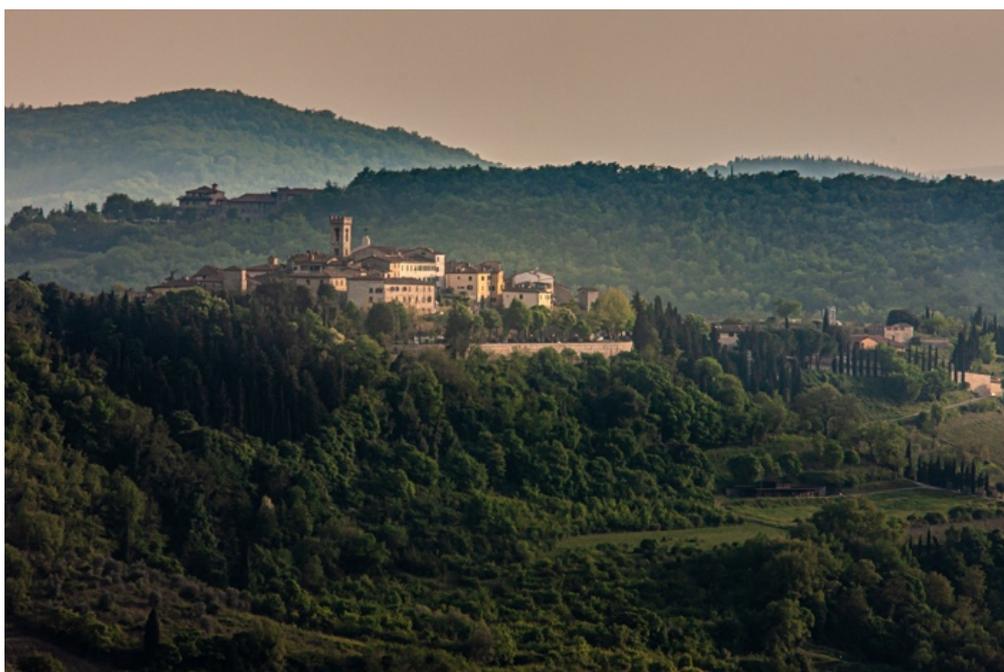
Si vous avez besoin d'aide pour l'adhésion veuillez contacter Alexis CAILBAULT  
adresse mail : alex\_171006@hotmail.fr



COMITE DE JUMELAGE : **PRESIDENTE CATHERINE MATTEI**

## Radda in Chianti

Radda a surgi du Moyen Âge, sur la crête rocheuse des montagnes du Chianti, qui sépare les eaux du bassin de l'Arno de celles de l'Ombrone. Les premières références à Radda remontent plus précisément à 1002.



Depuis toujours dans la zone d'influence de Florence, Radda voit son rôle sur la région du Chianti s'accroître au cours des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, jusqu'à devenir la capitale de la « Lega del Chianti »(1) à l'aube du XIV<sup>e</sup> siècle, titre qu'elle conservera jusqu'à la réforme Lorraine de 1774.

Radda est encore aujourd'hui entourée d'une partie de ses murs d'où le visiteur peut découvrir un large panorama sur le territoire environnant.

Située dans la partie haute de la ville, la plus ancienne place de Radda, la Piazza del Castello, a perdu de son importance au fil du temps, au profit de celle qui porte le nom du maire le plus illustre que Radda ait jamais eu, Francesco Ferrucci. Centre vital du bourg, la Piazza Ferrucci en est le cœur de la vie institutionnelle et historique. Le Palazzo del Podestà la surplombe, identifiable à sa façade parsemée des armoiries des nombreux maires (les podestàs) qui se sont succédé au cours des siècles où Radda régnait sur la Lega del Chianti. Il abrite encore aujourd'hui la mairie et les services municipaux.

Détruit en août 1478 par les troupes pontifico-aragonaises qui marchaient sur Florence, il fut reconstruit entre 1484 et 1489, tel qu'on le connaît aujourd'hui avec l'ajout d'un étage et, en 1770, d'une prison en sous-sol dont on peut encore de nos jours, visiter

des cellules. Utilisées jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, ces geôles portent sur les murs les graffitis laissés par les prisonniers politiques antifascistes.

En face de la mairie, se dresse l'église San Niccolò, édifée sur cette partie haute de la ville où se trouvait en partie le château du XI<sup>e</sup> siècle. Installée sur un ancien bâtiment du XIII<sup>e</sup> siècle, sa configuration en croix latine remonte au XVI<sup>e</sup> siècle. La façade monumentale, construite sur un projet de Carlo Coppedè en 1926, se caractérise par la présence d'un grand arc reposant sur deux paires de protomés(2) de lions, protégeant une fresque de style médiéval qui n'est plus visible aujourd'hui. À l'intérieur, on découvre un précieux crucifix en bois datant du XV<sup>e</sup> siècle.



Juste à l'extérieur de la ville on trouve l'église Santa Maria al Prato dont le toponyme a des origines très anciennes et témoigne de la profonde dévotion à la Vierge. Le lieu est mentionné, dès le Xe siècle comme une destination de pèlerinage de toute la région du Chianti. Construite en pierre d'Alberese sur un plan en croix latine, l'église de style roman est maintenant intégrée à un couvent franciscain du XVIII<sup>e</sup> siècle. On y trouve, dans un autel de la Renaissance, un précieux polyptyque daté de 1474, représentant la Vierge à l'Enfant entre les saints Jean-Baptiste, Nicolas, Marie Madeleine et Antoine-Abbé, œuvre de l'artiste florentin Neri di Bicci.

Le couvent de Santa Maria al Prato qui abrite l'église du même nom, a été construit en 1710 sur les plans de Frère Salvatore Siracusa et Frère Camillo di Corsignano. Il est aujourd'hui le siège de la Fondation pour la protection du territoire du Chianti Classico et propose un parcours muséal qui nous initie aux secrets de ce vin d'exception.

Après avoir quitté la ville pour déambuler dans les environs de Radda, vous pouvez rejoindre la Pieve di Santa Maria Novella. Ce fut l'église la plus riche et la plus importante du Chianti, au point d'être référencée comme l'Eglise du Chianti, comme en témoignent quelques œuvres d'art encore visibles : un retable et des fonts baptismaux avec des carreaux de majolique peints, tous deux issus de l'atelier florentin Della Robbia.



Bien que remanié au cours du XIXe siècle, l'édifice est l'une des principales expressions de l'art roman dans le Chianti. Il conserve encore le plan de la basilique d'origine à trois nefs, divisées par deux rangées de piliers rectangulaires alternant avec des colonnes monolithiques et des piliers cruciformes, sur lesquels s'élèvent des arcs ronds.

La présence de chapiteaux sculpturaux est un cas unique dans le paysage du Chianti.

Non loin de l'église paroissiale de Santa Maria Novella se situe le village de Volpaia. L'ancien château, construit vers le Xe siècle, a subi à plusieurs reprises les conséquences de la lutte séculaire entre Sienne et Florence. Aujourd'hui, en se promenant dans les rues du village, le visiteur découvre la tour massive qui servait de donjon, la Commenda di Sant'Eufrosino sur la splendide place avec son puits central et l'église de San Lorenzo datant des années 1400.

Et il faut surtout prendre le temps d'une pause pour déguster des plats typiques et des vins sublimes...

(1) La Lega del Chianti fut fondée il y a plus de 7 siècles à l'initiative de la République de Florence. Il s'agissait alors d'une organisation militaire ayant pour but d'administrer le territoire du Chianti et de défendre ses frontières méridionales contre les attaques ennemies.

(2) protomé : buste humain ou partie antérieure d'un animal, employé comme motif décoratif.

# ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

## De la commune de SAINT-BRICE

<p><b>A.L Saint-Brice Football</b> Pdt : Franck Meunier 45, Place de l'Eglise 16100 Saint-Brice Tel : 06.85.34.31.33 <a href="mailto:alstbricefoot16@gmail.com">alstbricefoot16@gmail.com</a></p>	<p><b>Amis Lointains</b> Pdte: Maryse Lainé 49 bis, route de la Maurie 16100 Saint-Brice Tel : 05.45.32.01.06 <a href="mailto:amis.lointains@laposte.net">amis.lointains@laposte.net</a></p>	<p><b>Club du 3ème Age</b> Pdte : Odile Renou 7 Rte de la Maurie 16100 Saint-Brice Tel : 05.45.32.00.42 ou 05.45.32.05.74 Raymonde Dagnaud</p>
<p><b>Club Lai Muoi</b> Pdt : Rigaud Grégory 1 rue du Four 16100 Saint-Brice Tel : 06.29.97.21.58 <a href="mailto:laimuoisaintbrice@gmail.com">laimuoisaintbrice@gmail.com</a></p>	<p><b>Gymnastique Volontaire</b> Pdte : Marie-Thérèse Rolland 27, Rue de la Chagnaie 16200 Nercillac Tel : 06.70.42.84.13 <a href="mailto:Jacques.rolland2@orange.fr">Jacques.rolland2@orange.fr</a></p>	<p>Correspondante : Marcelle Delmas <a href="mailto:delmas.marcelle@orange.fr">delmas.marcelle@orange.fr</a></p>
<p><b>Les Amis de l'Église de Saint-Brice</b> Pdte : Catherine Smith 1 Chemin d'Uffaut 16100 Saint-Brice Tel : 05.45.32.57.53. <a href="mailto:csmith6931@gmail.com">csmith6931@gmail.com</a></p>	<p>Correspondante : Françoise Jacquot <a href="mailto:Michel-jacquot@bbox.fr">Michel-jacquot@bbox.fr</a></p>	<p><b>Anciens Combattants</b> Pdt : Jean-Marie Hoffmann 10, Route de la Roche 16100 Saint-Brice Tel : 05.45.32.03.58 <a href="mailto:jean-marie-hoffmann@orange.fr">jean-marie-hoffmann@orange.fr</a></p>
<p><b>Chasse Saint-Brice / Julienne</b> Pdt : Grégory Lamothe 21 rue Duret 16100 Cognac Tel : 06.33.01.17.65 <a href="mailto:gregorylamothe@sfr.fr">gregorylamothe@sfr.fr</a></p>	<p><b>La Boule Saint Briçoise</b> Pdt : Pierre Bardet 9 route de Nercillac 16100 Saint-Brice Tel : 05.45.32.04.07 <a href="mailto:sarl.bardis@gmail.com">sarl.bardis@gmail.com</a></p>	<p><b>Les amis de l'Abbaye de Châtres</b> Pdt : Guillaume de Jarnac de Gardépée Logis de Gardépée 16100 Saint-Brice <a href="mailto:guillaumedejarnac@gmail.com">guillaumedejarnac@gmail.com</a></p>
<p><b>Inter Associations</b> Pdt : Daniel Diaz 16, Route de Nercillac 16100 Saint-Brice Tel : 05.45.81.43.99 <a href="mailto:daniel.diaz938@orange.fr">daniel.diaz938@orange.fr</a></p>	<p><b>Comité de Jumelage</b> Pdte: Catherine Mattéi 4 allée des Meuniers 16100 Saint-Brice Tel : 06 68 81 24 64 <a href="mailto:catmatt@orange.fr">catmatt@orange.fr</a></p>	<p><b>Parents d'Elèves</b> Pdte : Virginie Chambord 35, rue de la Maurie 16100 Saint-Brice Tel : 06.70.27.62.23 <a href="mailto:vivi.c14@hotmail.fr">vivi.c14@hotmail.fr</a></p>

## RENSEIGNEMENTS UTILES A CONSERVER

## **RECENSEMENT MILITAIRE :**



Depuis la suspension du service national, *le recensement militaire est obligatoire et universel*, concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie de leur domicile sur présentation d'une pièce d'identité nationale. Après la journée :

Défense et Citoyenneté (J.D.C ex J.A.P.D.), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un Certificat de participation à la J.D.C.

*Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.*

## **REGLES de VOISINAGE :**



***Pour la sécurité des piétons et pour la bonne visibilité des usagers de la route, les propriétaires sont invités à tailler leurs haies à l'aplomb de leur clôture.***

*L'article 17 de l'arrêté préfectoral du 20 Avril 1999 définit les règles en matière de bruits de voisinage.*

***Pour les travaux bruyants de bricolage ou de jardinage, les horaires à respecter sont les suivants :***

Jours ouvrables	8h00 – 12h00	14h30 – 19h30
Samedis	9h00 – 12h00	15h00 – 19h00
Dimanches et jours fériés	10h00 – 12h00	

*L'article 15 de ce même arrêté : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.*

***Il est également rappelé l'interdiction formelle de faire brûler en agglomération branchages ou autres détritiques de jardins. Se rapprocher de la mairie pour les cas particuliers.***

## **RENSEIGNEMENTS UTILES A CONSERVER**

<b>GENDARMERIE</b>	17 ou 05.45.82.01.86	<b>PAROISSE :</b>	
<a href="http://www.facebook.com/GendarmerieCharente">www.facebook.com/ Gendarmerie Charente</a>		Père Pierre-Marie Robert	
<b>POMPIERS</b>	18 ou 05.45.35.14.83	Père Franck Certin	05.45.82.05.71
<b>SAMU</b>	15 ou 05.45.36.75.75	<b>S P A refuge de Bonbonnet à</b>	
<b>POLE EMPLOI</b>	3949 ou 05.45.35.86.36	Ars 16130	05.45.82.74.17
<b>SOUS PREFECTURE</b>		<b>CALITOM</b>	n°vert 0.800.500.429
Cognac	05.17.20.33.94	<b>DECHETTERIE</b>	
<b>ASSISTANTE SOCIALE</b>	05.16.09.51.25	Châteaubernard	05.45.35.98.60
		<b>MAIRIE</b>	05.45.32.01.03
		Saint-Brice	Fax 05.45.36.25.03

*Ouverture de la mairie au public :*

*Le lundi et le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00*

*Le mardi et le jeudi de 10h00 à 12h00*

*Fermeture le mercredi.*

mairie.saintbrice.16@wanadoo.fr

www.saint-brice16.fr

MD



<b>ECOLE MATERNELLE</b>	05.45.32.01.10	<b>BIBLIOTHEQUE</b>	05.45.36.97.40
<b>ECOLE PRIMAIRE</b>	05.45.32.02.56	<b>ATELIER COMMUNAL</b>	05.45.36.24.33
<b>SALLE MUNICIPALE</b>	05.45.35.30.09	<b>CANTINE</b>	05.45.36.08.64

**CALENDRIER COLLECTE DES DECHETS : Conteneurs conformes à la norme NF EN840-1**

Le MERCREDI matin : Déchets ménagers courants

Le LUNDI matin : Sacs jaunes (papiers, cartons et certains plastiques et métaux)

1) Pensez à sortir vos conteneurs la veille au soir du jour de ramassage

2) Pensez à rentrer vos conteneurs le jour du ramassage

*Décalage d'une journée du jour de ramassage après un jour férié*

**L'éclairage public est coupé de 0h à 6h**

**Si vous constatez des dysfonctionnements, relevez le numéro du poteau, prévenez la Mairie au secrétariat 05.45.32.01.03**